

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**Arrêté du 30 août 2012 portant dissolution de la brigade de gendarmerie
de l'armement d'Angers (Maine-et-Loire)**

NOR : INTJ1227301A

Le ministre de l'intérieur et le ministre de la défense,
Vu le code de la sécurité intérieure;
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu l'arrêté du 25 janvier 2010 (*JO* n° 29 du 4 février 2010, texte n° 18, signalé au *BOC*, 8/2010; *BOEM* 650.1.6, 800-3),

Arrêtent:

Article 1^{er}

La brigade de gendarmerie de l'armement d'Angers (Maine-et-Loire) est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2012.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 août 2012.

Le ministre de l'intérieur,
MANUEL VALLS

Le ministre de la défense,
JEAN-YVES LE DRIAN